

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

## Le mot du maire

### « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de CHICHÉ est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, la présente brochure qu'est le **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour but de vous informer des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif la mise en œuvre d'une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'un évènement majeur.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'expliquer le contenu de ce document à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Soyez acteur de votre sécurité.

Votre sécurité dépend de votre information et du respect des consignes.

Le Maire,  
François MARY

# Qu'est-ce qu'un risque majeur

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

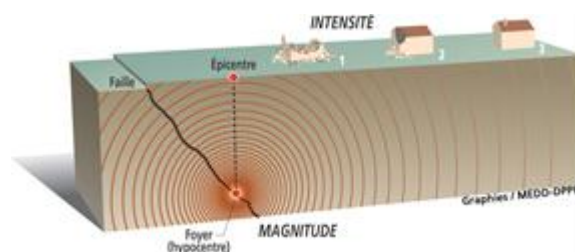


Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :



- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, etc.



Ces risques dits majeurs ne doivent pas pour autant faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM. ■

## Les risques de la commune

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet et les documents qui s'y rattachent, notre commune est principalement concernée par 6 grands risques :

- **le risque naturel inondation,**
- **le risque naturel sismique,**
- **le risque lié aux événements climatiques graves** (tempête, neige-verglas, canicule ...),
- **le risque lié au transport de matières dangereuses**
- **le risque de retrait ou gonflement des sols argileux** (lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux. Il s'agit d'un risque essentiellement économique),
- **le risque radon**

D'autres aléas peuvent également avoir des conséquences graves, voire majeures :

- le risque feu d'espaces naturels
- le risque sanitaire

### Cadre législatif et réglementaire

L'article L 125-2 du code de l'environnement acte le principe fondamental du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme de ces informations et les modalités selon lesquelles elles sont portées à la connaissance du public, sont définis des articles R.125-9 à R.125-14 du code de l'environnement.

La liste des communes ayant l'obligation d'instaurer un DICRIM figure dans le dossier départemental des risques majeurs des Deux-Sèvres établi par le préfet.

Arrêté municipal du **31.12.2024** instituant le Plan Communal de Sauvegarde. ■



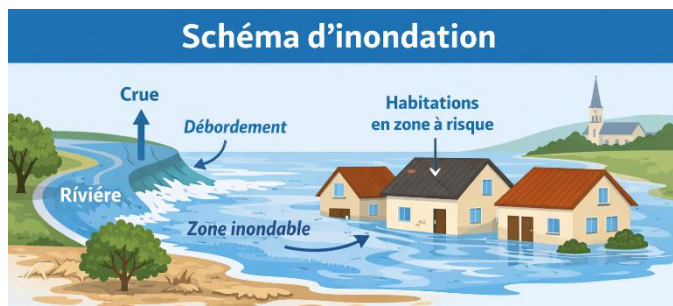
## Le risque naturel inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- L'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...),
- L'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

À Chiché, ce risque est principalement lié à la rivière le Thouaret, qui traverse le territoire communal et peut connaître des crues rapides lors d'épisodes pluvieux intenses. ■



### Les bons réflexes

#### \* Avant

- Mettre les produits toxiques hors d'atteinte
- S'informer des risques encourus, leur fréquence et leur importance et des consignes de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles (panne électrique)
- Prévoir les gestes essentiels : Amarrer les cuves, Faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments... (pour une éventuelle évacuation)

#### \* Pendant

- Fermer portes, fenêtres, aérations
- Couper les alimentations en gaz et en électricité
- Se réfugier dans les étages si besoin
- Ecouter la radio et attendre les consignes de sécurité
  - Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer
  - Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



## Le risque naturel sismique

Notre commune est située dans une zone 3 de sismicité modérée.

Les séismes survenus récemment dans la région Poitou-Charentes, ont été pour certains ressentis dans les Deux-Sèvres, mais, à l'instar des séismes survenus dans les années précédentes, ils n'ont causé ni victimes ni dégâts matériels.

Il n'existe pas aujourd'hui d'alerte préventive possible. ■

### Les bons réflexes

#### \* Pendant la secousse

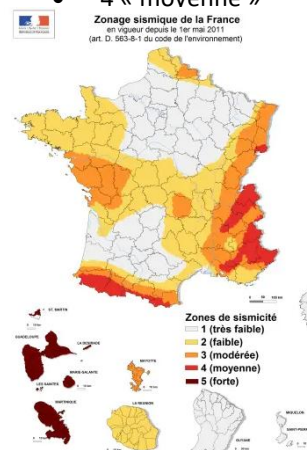
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments,
- A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide.

#### \* Après la secousse

- Méfiez-vous des répliques,
- Ne prenez pas l'ascenseur,
- Vérifiez vos installations (électriques, gaz, fuites...),
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ...).

Le territoire national est découpé en cinq zones de risques :

- 1 « très faible »
- 2 « faible »
- 3 « modérée »
- 4 « moyenne »





# Le risque climatique : neige-verglas, canicule et tempête

Le risque climatique regroupe les phénomènes météorologiques pouvant affecter la sécurité des habitants, perturber les activités et endommager les infrastructures.

À Chiché, les principaux aléas sont la neige-verglas, la canicule et les tempêtes.

## Risque tempête

Les tempêtes se caractérisent par des vents violents, parfois accompagnés de fortes pluies pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

Elles peuvent provoquer des chutes d'arbres, des dégâts sur les toitures, des coupures d'électricité, des obstacles sur la voirie et des perturbations des réseaux (transport, télécommunications).

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. ■

## Risque neige-verglas

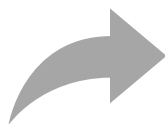
Les épisodes hivernaux peuvent rendre les routes glissantes, perturber les déplacements et provoquer des chutes ou coupures d'électricité. ■

## Risque canicule

Les fortes chaleurs prolongées peuvent entraîner déshydratation, malaise, aggravation de pathologies et tensions sur les réseaux. ■

Météo France a mis en place une procédure de vigilance météorologique pour informer les autorités et la population en cas de phénomène météorologique dangereux.

En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin de suivi est alors disponible pour suivre l'évolution météo (chaînes TV et site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr))



### Les bons réflexes (en cas de tempête)

- Mettre à l'abri les objets pouvant s'envoler
- Éviter les déplacements et ne pas circuler en forêt.
- S'éloigner des arbres, lignes électriques et structures fragiles.
- Signaler les chutes d'arbres ou obstacles gênant la circulation.
- Fermer volets, fenêtres et sécuriser les ouvertures.
- Se tenir informé via Météo-France, la radio et les autorités.
- Vérifier la sécurité des personnes vulnérables.
- Munissez-vous d'une lampe de poche et d'une radio avec piles
- Contacter le 112 en cas de danger immédiat.

### Les bons réflexes (en cas de neige-verglas)

- Limiter les déplacements et adapter sa vitesse.
- Déneiger et saler devant son domicile.
- Prévoir un équipement adapté dans le véhicule.
- Suivre les consignes des autorités.

### Les bons réflexes (en cas de canicule)

- Boire régulièrement, éviter les efforts, rester au frais.
- Fermer volets et fenêtres aux heures chaudes.
- Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans un véhicule.
- Prendre des nouvelles des personnes vulnérables.

### **NIVEAU 1 (vert) : PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

### **NIVEAU 2 (jaune) : SOYEZ ATTENTIF EN CAS D'ACTIVITÉS SENSIBLES AU RISQUE MÉTÉO**

Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

### **NIVEAU 3 (orange) : SOYEZ TRÈS VIGILANT**

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### **NIVEAU 4 (rouge) : UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE**

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



## Le risque Transport de Matière Dangereuse TMD

Les matières dangereuses peuvent présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou radioactives. Ce risque est diffus et ne peut être localisé précisément.

Il concerne presque l'ensemble de la voirie (ex : livraison de fioul ou de gaz GPL, produit agricole...). Cependant, certains axes (Nationale 149 traversant la commune, A10, voie ferrée...) présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. ■

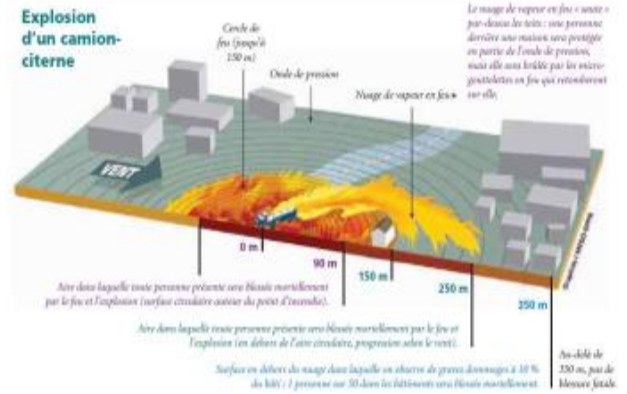
### Les bons réflexes

#### \* Si vous êtes témoin d'un accident T.M.D.

- Eloignez-vous du lieu de l'accident si possible du côté opposé à la direction du vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez et calfeutrez portes et fenêtres, arrêtez la ventilation
- Prévenez les secours
- Écoutez la radio

#### \* Si vous entendez une alerte

- Évitez tout déplacement et source d'étincelle ou de flamme
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Écoutez la radio



## Le risque retrait ou gonflement des argiles

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces mouvements peuvent provoquer des fissures sur les bâtiments, déformer les fondations ou endommager les réseaux enterrés.



Le phénomène de retrait ou gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. ■

### Les bons réflexes

- Éviter les plantations trop proches : les racines d'arbres accentuent les variations d'humidité du sol.
- Gérer les eaux pluviales : éloigner les descentes de gouttières et les évacuations d'eau des fondations.
- Maintenir une humidité stable : éviter les arrosages excessifs ou les assèchements brutaux du sol.
- Vérifier les réseaux enterrés : fuites d'eau ou d'assainissement peuvent fragiliser le terrain.
- Respecter les règles de construction : fondations adaptées, étude de sol obligatoire pour les nouvelles constructions.
- Surveiller les fissures : noter leur évolution, les dater et les photographier
- Contacter son assurance habitation et la mairie pour signaler le sinistre



## Le risque radon

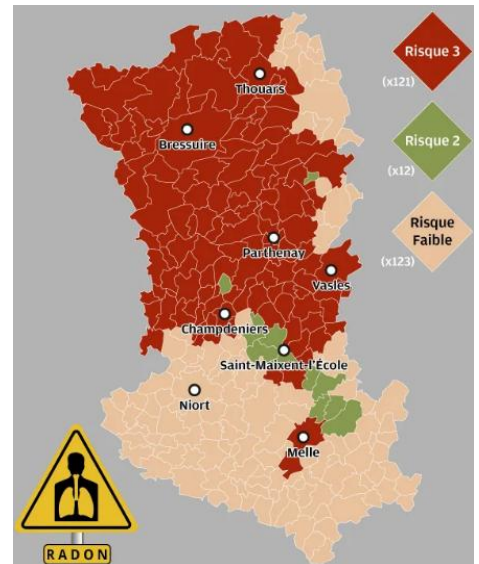
Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore et invisible, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certains sols et roches. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures, les vides sanitaires, les canalisations ou les planchers bas.

Une exposition prolongée à des concentrations élevées augmente le risque de cancer du poumon.

La commune de Chiché se situe dans un secteur classé en zone 3 (potentiel radon significatif) : les concentrations peuvent être élevées dans certains bâtiments, en particulier ceux présentant des défauts d'étanchéité ou une ventilation insuffisante. ■

### Les bons réflexes

- Aérer régulièrement les pièces, surtout les rez-de-chaussée et sous-sols.
- Ventiler efficacement (VMC entretenue, grilles non obstruées).
- Surveiller les fissures et les points d'entrée possibles.
- Mesurer le radon avec un dosimètre (hiver, sur 2 mois minimum).
- Améliorer l'étanchéité des planchers bas si les niveaux sont élevés.



## Le risque feu d'espaces naturels

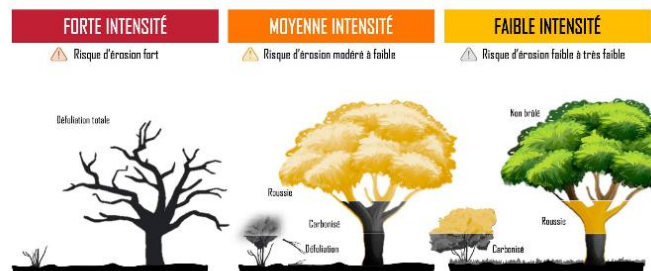
Le territoire de Chiché présente un risque de feu d'espaces naturels, en raison de la présence de zones agricoles, de haies bocagères, de friches et de boisements. Ce risque est particulièrement marqué lors des périodes de sécheresse, de fortes chaleurs ou de vents soutenus, qui favorisent l'embrassement et la propagation rapide des flammes.

Les feux de végétation peuvent être déclenchés par :

- Des imprudences humaines (mégots, brûlage de déchets verts, barbecues, travaux générant des étincelles),
- Des défaillances électriques ou mécaniques,
- La sécheresse prolongée, qui rend la végétation très inflammable,
- La foudre lors d'orages secs.



### INTENSITÉ DES FEUX SUR LA VÉGÉTATION



Conception, réalisation et illustration par Fire Chase

Un feu de végétation peut se propager rapidement et menacer les habitations, les exploitations agricoles, les infrastructures, la faune et la flore locales, la sécurité des habitants.

La commune rappelle :

- le brûlage des déchets verts est interdit
- des obligations de débroussaillage peuvent s'appliquer selon les secteurs.

La vigilance de chacun est essentielle pour limiter les départs de feu. ■

### Les bons réflexes

#### \* Avant

- Éviter toute flamme ou étincelle à proximité de végétation sèche,
- Entretenir les abords des habitations,
- Stocker le bois et les matériaux combustibles à distance,
- Respecter les arrêtés préfectoraux relatifs aux travaux en période de risque élevé.

#### \* Pendant

- Alerter immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112),
- S'éloigner de la zone et ne pas tenter d'éteindre un feu important,
- Faciliter l'accès des secours en libérant les voies,
- Se confiner si les fumées menacent les habitations,
- Suivre les consignes diffusées par la mairie ou les autorités.



# Le risque sanitaire

Le risque sanitaire regroupe les situations pouvant affecter la santé de la population : maladies infectieuses, pollution de l'eau ou de l'air, intoxications alimentaires, zoonoses, ou épisodes climatiques (canicule, fumées d'incendie). La commune de Chiché est notamment concernée par l'influenza aviaire (IAHP), les épisodes de canicule, les épidémies saisonnières et les pollutions accidentelles.

Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone. Le dispositif de distribution d'antidote ou de vaccination pourrait être activé. ■

## Les bons réflexes

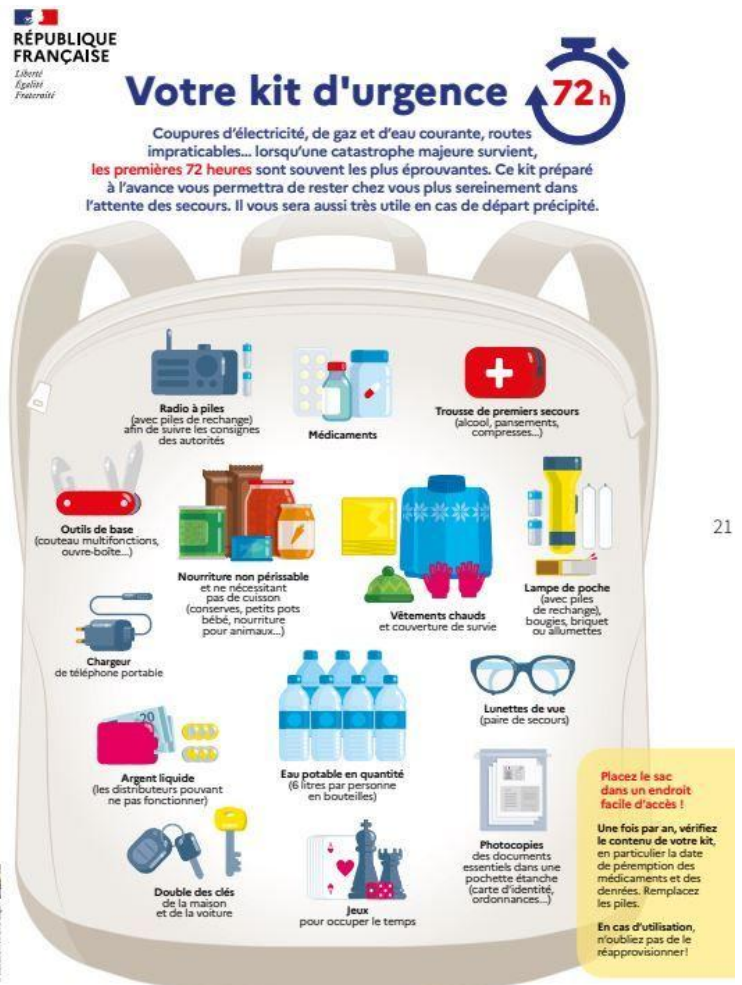
- En amont, faites-vous recenser, si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide.
- Suivez scrupuleusement les instructions données par les autorités.
- Ecoutez la radio



## Liste des objets et équipements du kit d'urgence 72h

Voici la liste des objets et équipements indispensables à inclure dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible. Préparez votre kit d'urgence dès maintenant et pensez à vérifier son contenu régulièrement.

- Une radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités
- Une trousse de 1<sup>ers</sup> secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots pour bébé, nourriture pour animaux...)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe de poche (avec piles de rechange), des bougies, un briquet ou des allumettes
- Un chargeur de téléphone portable
- Les lunettes de vue (paire de secours)
- Des médicaments de base et les traitements en cours
- De l'argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)
- De l'eau potable en quantité
- Des photocopies des documents essentiels dans un pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps



Placez le sac dans un endroit facile d'accès et vérifiez une fois par an le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez aussi les piles. Enfin, en cas d'utilisation, n'oubliez pas de réapprovisionner votre kit !



## Contacts utiles

<b>MEDIAS - RADIOS</b>	
Collines la Radio	92.4 Mhz
Ici Poitou	101.0 Mhz
<b>SITES INTERNET</b>	
Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a> (territoire Vienne-Charente-Atlantique)
Avertissement de pluies intenses à l'échelle des communes et Vigicrues flash	<a href="https://apic-vigicruesflasch.fr">https://apic-vigicruesflasch.fr</a>
<b>NUMEROS UTILES</b>	
Mairie de Chiché	05 49 72 40 35
Pompiers	18 ou 112 114 (pour personnes sourdes et malentendantes par SMS)
SAMU	15
Police-Gendarmerie de Bressuire	17 ou 05 49 65 00 01
Préfecture	05 49 08 68 68
Météo France	3250
DDETSPP	05 49 17 27 00
Centre antipoison de Bordeaux	05 56 96 40 80
SOS médecins	3624
Pharmacie de garde	3237
Violences conjugales	3919
Allo enfance en danger	119
Disparition d'enfants	116 000
Samu social – Secours aux sans abris	115
Gestionnaire de réseau eau et assainissement SVL	05 49 65 02 85
Gestionnaire réseau électrique GEREDIS	09 69 32 14 11
Gestionnaire de réseau gaz GRDF	0 800 47 33 33